

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept juillet à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le neuf juillet deux mil dix-huit, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Roger, Ducoux, Laurent, Bouillis et Trufflet, M.M. Bernier, Després, Rocher et Gautrin,

Absents avec procuration de vote : Mme Renou représentée par Mme RAMÉ-PRUNAUX, Mr MOREAUX représenté par Mr ROCHER.

Absents : Mme Lesage, M.M Peigné et de La Chesnais.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Louis Després a été élu secrétaire de séance.

Le procès-Verbal de la séance du 26 juin 2018 a été adopté à l'unanimité.

N° 2018-07-47 – Mise aux normes et extension de l'atelier technique communal : désignation de la maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire rappelle au conseil qu'une consultation a été lancée pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes et extension de l'atelier technique communal.

Elle fait savoir que 2 offres ont été reçues et analysées par la commission d'appel d'offres.

Note finale Technique + Prix				
	Note Technique sur 60	Note Prix sur 40		Note Finale
Gesland/Hamelot	49,20	40,00		89,20
Gautier/Guilloux	49,20	38,82		88,02

La commission d'appel d'offres propose de retenir le Cabinet d'architecture Gesland & Hamelot d'Argentré du Plessis pour un montant maximum des honoraires de 23 750 euros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- **approuve** la proposition de la commission d'appel d'offres
- **donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces du marché de maîtrise d'œuvre.

N° 2018-07-48 – Recensement de la population 2019 : désignation du coordonnateur communal.

Madame le Maire précise au conseil municipal que la commune d'Epiniac fait partie des communes retenues par l'INSEE pour le recensement de la population en 2019.

Afin de réaliser l'enquête de recensement, il convient de procéder à la désignation d'un coordonnateur communal. Le coordonnateur communal sera l'interlocuteur de l'INSEE. Il sera chargé d'organiser la collecte et de vérifier les documents remis par les agents recenseurs.

Le recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Cathie Guinamand, Assistante de Services à la population, comme coordonnateur communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- **désigne** Madame Cathie Guinamand en qualité de coordonnateur communal pour les opérations de recensement de la population en 2019.

- **autorise** Madame le Maire à prendre les arrêtés nécessaires pour la nomination du coordonnateur communal.

N°2018-07-49 – Atelier communal : devis relevé topographique.

Dans le cadre de la mise aux normes et extension de l'atelier technique communal, il est nécessaire de faire appel à un géomètre pour réaliser un relevé topographique du bâtiment et de ses abords.

Madame le Maire présente 2 devis.

Après discussion, le Conseil Municipal

- **décide** de retenir le devis de la société ÉGUIMOS pour un montant de 816 euros HT, soit 979.20 TTC.

Compte rendus divers.

1 – Madame le maire rend compte de la réunion du 16 juillet 2018 concernant le lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine » et présente différents scénarii.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal valide les grands principes d'aménagement qui seront transmis au Maître d'œuvre.

Informations diverses.

1 – Madame le Maire précise au conseil que le choix du matériel à poser dans le cadre de l'effacement de réseau rue des Artisans et rue de la Motte a été validé avec le Syndicat Départemental d'Energie 35.

2 – Madame le Maire informe le conseil que le Comice Agricole aura lieu cette année à Cherrueix le 1^{er} septembre.

3 – Madame le Maire informe que le fonds du bar, tabac, épicerie situé 4 rue de la Motte a été mis en vente auprès de l'agence MAISON ROUGE de Dol-de Bretagne et à l'étude de Maître SECHE à Dol-de-Bretagne.

4 –Madame le Maire informe que la Communauté de Communes a signé une convention avec la Région pour mettre en place un « Pass Commerces et Artisanat » qui permettra d'aider les entreprises dans les communes de moins de 5000 habitants à partir de 2019.

5 – Madame le Maire rappelle que le logement situé au-dessus de la mairie sera vacant à compter du 15 août.

6 –Madame le Maire informe qu'une subvention de 834 euros au titre des amendes de police a été accordée pour le radar pédagogique.

Mr Bernier demande le changement de localisation du radar régulièrement sur les différents axes de circulation.

7 – Monsieur Bernier fait savoir que la voirie au lieu-dit Raingo est très abimée suite au passage de plusieurs engins, un devis de réparation est demandé et un rendez-vous sera pris avec le responsable.

De même, un rendez-vous est pris avec le bureau d'étude Infraconcept et l'entreprise Eiffage pour les dégradations situées sur la RD10 en agglomération.

8 –Monsieur Desprès fait le point sur l'état d'avancement des travaux du bâtiment de la Motte

Il fait aussi un premier bilan du dispositif Argent de Poche actuellement en cours.

9 –Monsieur Rocher signale que des dégradations ont eu lieu à Saint-Léonard, place de l'église. (Carreaux cassés)

10- Madame Laurent questionne sur le remplacement de l'animateur sportif au sein du Club de Foot d'Epiniac. Un appel à candidature est prévu pour le recrutement d'un animateur sportif, 3 heures par semaine.

Elle signale une anomalie sur le réseau orange, les câbles situés au Gage au-dessus des containers sont endommagés. Ce défaut sera signalé à Orange.
